NOTE D'INFORMATION A TRANSMETTRE AUX CLUBS CONCERNES PAR LA DELIVRANCE DE LICENCES MONITEURS ESF

Mesdames, Messieurs, Chers(es) Présidents(es),

Tous les moniteurs adhérant au Syndicat National des Moniteurs du Ski Français seront licenciés lors de la saison 2003/2004. Leur licence va se matérialiser par une impression sur la carte syndicale du numéro de licence, du nom du club et du logo de la Fédération.

Concernant le club d'élection du moniteur, le club par défaut est celui de la station dans laquelle il enseigne sauf s'il était déjà licencié FFS et donc rattaché à un autre club. Cependant le moniteur a la possibilité de changer de club, en informant l'Ecole de Ski dans laquelle il enseigne. Cette dernière transmettra l'information au SNMSF qui informera la FFS.

Il est possible que des licenciés moniteurs ESF désirent avoir en plus de leur carte syndicale, le support de la licence FFS. Vous avez la possibilité de leur imprimer ce support sur internet avec la procédure de délivrance classique, mais ils doivent impérativement vous présenter leur carte syndicale. C'est en effet le seul moyen de vérification du paiement de la carte avec la licence incluse.

S'ils n'ont pas encore leur carte syndicale, ils peuvent prendre contact avec le service compétent (cartes syndicales) au SNMSF pour une impression accélérée de celle-ci.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note et de transmettre à tous les clubs concernés.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers(es) Présidents(es), l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président.

Marcel CALVAT

<u>PS</u>: Pour les clubs ne l'ayant pas encore fait, nous vous rappelons qu'il est nécessaire de transmettre au SNMSF, dans les plus brefs délais, un RIB pour le versement de la part Club. (SNMSF : 6 allée des Mitaillères 38246 MEYLAN CEDEX)